



Paris et son «écologie punitive», l'anti-modèle

La suppression d'une voie sur le périphérique va encore compliquer la vie des automobilistes.

Bruno Beschizza s'inscrit résolument contre «l'écologie punitive» telle que pratiquée à Paris. «Aulnay-sous-Bois veut inventer son propre modèle, un modèle de sécurité routière pour les déplacements de tous. Notre contre-modèle, c'est le tout-vélo d'Anne Hidalgo, qui paralyse la ville et oppose les automobilistes aux cyclistes», explique le Maire.

Nouvel exemple d'écologie punitive, la suppression d'une voie sur le périphérique et les autoroutes A1 et A13 à partir du 3 mars. La ville de Paris va instaurer une voie réservée sur le périphérique en reprenant les infrastructures de la voie «Paris 2024» utilisée pendant les Jeux olympiques et paralympiques. L'activation de la voie réservée sera effective du lundi au vendredi de 7h à 10h et de 16h à 20h, en pleines heures de pointe des trajets domicile-travail. L'interdiction sera matérialisée par des écrans qui afficheront un losange blanc.

ENCORE PLUS DE BOUCHONS

Comme l'été dernier, la voie sera réservée aux véhicules en covoiturage, aux transports publics collectifs, aux véhicules des services de secours et des forces de sécurité. Après le passage unilatéral du périphérique aux 50 km/h en octobre 2024, cette mesure anti-automobilistes risque d'augmenter les bouchons et les ralentissements, mais également de congestionner les infrastructures routières des communes voisines.



Par ailleurs, avec la mise en place d'une voie réservée sur l'A1 à partir de Gonesse, Aulnay-sous-Bois risque de devenir un itinéraire de délestage pendant les heures de pointe. D'où la nécessité de prendre des mesures contre le trafic de transit, avec la mise en place des 30 km/h qui dissuadera les applications de GPS de faire passer leurs utilisateurs par les rues d'Aulnay.

Le Code de la route expliqué aux enfants

Dans le cadre du dispositif Cités éducatives, des écoliers de la maternelle Savigny ont été sensibilisés à la sécurité routière, mardi 28 janvier. À l'aide d'un circuit pédagogique sur tapis, ils ont découvert les règles fondamentales de la circulation telles que les panneaux de signalisation, les feux tricolores et l'importance de traverser uniquement aux passages piétons. Cette initiative sera étendue à d'autres écoles.

